



Fin 2020, la Suisse comptait 294 cabinets médicaux et centres ambulatoires de moins qu'en 2019.

Moins de médecins

Relevé MAS Il y a de moins en moins de cabinets médicaux et de centres ambulatoires en Suisse. Le nombre de médecins et leurs équivalents plein temps baissent également. C'est ce qui résulte du dernier relevé de l'Office fédéral de la statistique. La FMH examine ces chiffres de plus près.

Esther Kraft

Cheffe de la division Données, démographie et qualité (DDQ) de la FMH

Le relevé MAS 2020 (Medical Ambulatory Structure) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) s'est terminé à la fin avril 2022. Les données structurelles des cabinets médicaux et centres ambulatoires sont disponibles depuis le 4 octobre 2022 [1]: fin 2020, le relevé MAS de l'OFS dénombrait 16876 cabinets médicaux et centres ambulatoires, soit 294 ou 1,8% de moins qu'en 2019. Le même tableau se présente pour le nombre de médecins avec

une baisse du nombre de têtes de 279 (-1,8%) et une baisse du nombre de postes à plein temps de 256 (-1,5%). Dans ce contexte, on peut donc se demander si cela est imputable à un effet COVID ou si l'offre médicale dans le secteur ambulatoire des cabinets va baisser à l'avenir.

Il faut garder ce constat à l'esprit, aussi compte tenu du nouvel article 55a LAMal «Limitation du nombre de médecins qui fournissent des prestations ambulatoires», en

vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021 et selon lequel les cantons fixent des nombres maximaux pour les médecins dans le secteur ambulatoire. Dans de nombreuses régions et dans certaines disciplines, par exemple dans la médecine de famille et les soins psychiatriques, les médecins rencontrent de très grandes difficultés pour remettre leur cabinet, qu'il s'agisse de cabinets individuels ou de cabinets de groupe. Les derniers chiffres publiés par l'OFS doivent nous in-



© Belar84 / Dreamstime

terpeller: les médecins, en particulier les jeunes médecins, mais aussi les cabinets médicaux et centres ambulatoires, ont besoin de bonnes conditions cadres. Cet aspect revêt une importance particulière compte tenu de l'augmentation des tâches administratives et des interventions politiques dans l'activité médicale constatée au cours des dernières années [2].

La numérisation avance

Environ 83% des jeunes médecins âgés de 35 à 44 ans tiennent des dossiers médicaux électroniques. Cette part augmente chaque année. Ces chiffres et ces résultats de l'OFS confirment aussi le constat formulé dans le rapport final du Baromètre de la cybersanté 2022 de gfs.bern. 72% tiennent des dossiers entièrement numérisés, 15% des dossiers en partie numérisés. Depuis 2016, ces chiffres ont fortement augmenté (46% entièrement numérisés et 18% en partie numérisés en 2016) [3].

Plus de transparence

Près de trois quarts des cabinets médicaux et centres ambulatoires contactés ont participé au relevé. Ces cabinets médicaux contribuent donc à la transparence exigée et souhaitée dans le système de santé. Il est cependant faux d'en

conclure qu'un quart des cabinets médicaux ne participent pas au relevé MAS. En effet, on ne connaît pas la population de base des cabinets censés livrer des données. Depuis que le relevé MAS a vu le jour, la FMH demande que la population de base des cabinets médicaux contactés soit corrigée. C'est un point qu'il faut

S'agit-il d'un effet COVID ou l'offre médicale diminuera-t-elle à l'avenir dans le secteur ambulatoire des cabinets?

régler, en particulier au niveau cantonal, car ces données jouent un rôle de plus en plus important, notamment en rapport avec les calculs concernant les nombres maximaux dans le cadre du nouveau droit des admissions.

Un relevé MAS en cache un autre

Les résultats MAS 2020 sont à peine publiés que le prochain relevé va débiter. En novembre 2022, l'OFS lancera le nouveau relevé des données structurelles auprès des cabinets médicaux et centres ambulatoires pour les données de

l'année 2021. La FMH réitère son exigence qu'aucune collecte de données redondante ne doit être effectuée de manière non coordonnée et sans objectif clair. La mise en œuvre de l'art. 59a LAMal et du relevé des données structurelles des cabinets médicaux et centres ambulatoires par l'OFS montre comment bien mettre en œuvre un mandat légal – avec une participation et un soutien coordonné du corps médical.

Correspondance

esther.kraft[at]fmh.ch



Références

La liste complète des références est disponible sur bullmed.ch ou via code QR.